

7. L'identification des établissements canadiens disponibles pour fournir des approvisionnements répondant aux besoins des Etats-Unis.
8. L'utilisation la plus économique des fonds consacrés au matériel de défense.
9. L'occasion pour des sociétés canadiennes d'être en concurrence égale pour répondre aux besoins militaires des Etats-Unis."⁽⁴⁾

Pour permettre la réalisation de ces objectifs et assister les entreprises canadiennes à cet égard, le gouvernement canadien créa en 1959 le "Programme de modernisation de l'industrie du matériel de défense destiné à l'exportation" et en 1964, le "Programme du partage de la mise au point du matériel de défense". En 1968, ces deux programmes furent fusionnés en un seul qui est appelé "Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense" (DIP). Ce dernier assure une source de fonds à l'industrie canadienne pour participer à des projets d'envergure internationale dans le domaine de la recherche et du développement.

Voici comment le ministère de l'Industrie et du Commerce présente ce programme et ses objectifs:

"Il a pour objet d'accroître l'aptitude technologique de l'industrie canadienne du matériel de défense dans le cadre de son programme d'exportation, en aidant financièrement les entreprises à réaliser certains projets. L'accent est placé sur les secteurs techniques de la défense qui offrent des possibilités d'exportation à des fins civiles. L'aide financière prévue peut être accordée en vue de la création de produits destinés à l'exportation ou de l'acquisition de machines-outils modernes et d'autre outillage perfectionné répondant aux exigences des normes militaires, et à titre de contribution aux dépenses préalables à l'exploitation au Canada d'installations de fabrication de produits destinés à l'exportation."⁽⁵⁾

Egalement, le Mémoire concernant le "Domaine de la coopération pour le développement"⁽⁶⁾ de 1963 établit une base de développement pour les